

Bordeaux, le

15 FEV. 2010

Le recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités

à

Monsieur le Proviseur
Lycée polyvalent Les Iris
33305 LORMONT CEDEX

S/C de Monsieur l'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux de l'éducation
nationale de la Gironde



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Pôle de l'organisation scolaire et
universitaire

Direction des structures
et des moyens

Affaire suivie par
Stéphane GASNIER
SG/JH
Téléphone
05 57 57 39 69

Fax
05 57 57 35 14

Mél :
stephane.gasnier@ac-bordeaux.fr
ou
ce.dsm@ac-bordeaux.fr

5, rue Joseph de Carayon-Latour
BP 935
33060 Bordeaux Cedex

Objet : Création d'une première scientifique – SVT.

J'ai l'honneur de vous informer de la création d'une première scientifique –
Sciences de la Vie et de la Terre, dans votre établissement dès la rentrée 2010.



CPI: M. BLASCO, IA-IPR
SAIO

Le Recteur de l'académie de Bordeaux
Chancelier des universités

Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983, modifiée et complétée par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 (article 13),

Vu l'avis du CTPA en date du 12 février 2010,

ARRETE COMPLEMENTAIRE

ARTICLE 1 : La carte des SECONDES+PREMIERES+TERMINALES GENERALES ET TECHNOLOGIQUES de l'académie de Bordeaux est modifiée à compter de la rentrée 2010 selon les dispositions suivantes:

Ouverture

Gironde

Lycée les Iris - Lormont - 0332832Z

PREMIERE SCIENTIFIQUE SVT

ARTICLE 2 : Le Secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 15 février 2010

Le Recteur

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire général de l'Académie


André EYSSAUTIER